



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Voile Sud



Instructions de courses Yacht Club des Sablettes

15^{ème} Banana's Cup 16 avril 2023

INSCRIPTIONS

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des classes Osiris : A, B, C, D, L, R1, R2, R3 et R4,

Les bateaux des classes A, B sont invités à s'inscrire en classe P.

Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFV à l'annexe G des Règles de Course de l'ISAF).

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent accepte en outre de se soumettre aux règles citées au chapitre des RCV 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

Le skipper devra fournir une licence FFV.

Le skipper devra fournir la liste de ses équipiers et s'assurer que tous sont titulaires d'une licence FFV.

Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord un pavillon blanc pour la classe P, un pavillon « C » pour les autres classes.

Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce pavillon distinctif.

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans :

- Les Règles d'Initiation à la Régata conformément à la décision du CVAT,
- Les prescriptions de la FFV,
- Les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elle est modifiée par ces ICs,
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Les règles spécifiques au CVAT
- L'avis de course
- Les présentes instructions de course.
- Chaque règle énumérée ci-dessus prévaut sur la précédente.

1.2. L'épreuve est classée en catégorie C de publicité

2. AVIS AUX CONCURENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le panneau officiel et mât de pavillon à terre situés :

Secrétariat du Yacht Club des Sablettes 83500 LA SEYNE SUR MER

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il doit prendre effet et publié sur le WhatsApp CVAT.

4. SIGNAUX FAIT A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur le bâtiment de la base nautique.

5. PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 16 avril 2023, 4 courses seront courues si possible.

5.1 Heure du signal d'avertissement de la première course

Dimanche 16 avril 2023 à 10h45 1^{er} Signal d'avertissement.

5.2 Heure limite du signal d'avertissement de la dernière course **Dimanche 16 avril 2023 à 15h45**

10. DEPART

10.1 Départ : Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le départ

TEMPS	SIGNAUX	SIGNIFICATION
H – 5'	Pavillon de classe, avec un signal sonore	Avertissement
H – 4'	Pavillon P ou I ou U ou Z ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
H – 1'	Affalé de P ou I ou U ou Z ou Noir avec un signal sonore	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de classe affalé, avec un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Le départ des groupes de classes successifs sera donné à n'importe quel moment à partir du signal de départ du groupe de classe précédent en envoyant le signal d'avertissement du groupe de classe suivant.

Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné. En cas d'infraction délibérée, les bateaux concernés seront pénalisés. Les pénalités pourront aller jusqu'à l'exclusion de la course ou de l'épreuve.

10.1 Définition ligne de départ :

La ligne de départ sera matérialisée à tribord par le mat du bateau du comité de course portant un **pavillon orange** et à bâbord par une bouée cylindrique noire

10.2 Délai pour prendre le départ:

Un voilier doit partir au plus tard **10 minutes** après son signal de départ

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS. CETTE REGLE NE S'APPLIQUERA PAS.

12. DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE

Elle est matérialisée par le mât du bateau du comité de course arborant un pavillon orange et la bouée définie à l'article 9.3.

13. SYSTEME DE PENALITE :

13.1 Pour les infractions aux règles du chapitre 2 des Règles de Course de l'ISAF :

La pénalité de rotation sera de 720° soit une manœuvre comprenant successivement et rapidement un virement de bord, un empannage, un virement de bord et un empannage.

Cette pénalité sera effectuée après s'être largement écarté des autres bateaux, et aussitôt que possible après l'incident. Quand un bateau effectue la pénalité sur ou près de la ligne d'arrivée, il doit se trouver entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir.

Ceci modifie les règles 44.1 et 44.2.

Tous les concurrents ayant effectués une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite dès que possible.

13.2 Pénalité de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Reconnue ou non, une infraction aux règles pourra être sanctionnée d'une pénalité de 20%.

13.3 En application des RIR, le président Comité de Courses et le Mouilleur sont arbitres et pourront demander l'application de pénalité en cas de fautes délibérées notamment lors au départ et aux passages de bouées.

14. TEMPS LIMITE POUR FINIR

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée : 30 min après l'arrivée du premier pour chaque classe.

15. RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 Les réclamations doivent clairement annoncées auprès du bateau du Comité de Course aussitôt que possible en dehors des périodes de procédures de départ et d'arrivée et au plus tard au moment de la fermeture de la ligne d'arrivée de la dernière course.

Les litiges seront traités dans les 30 minutes précédant la proclamation des résultats. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

15.2 L'instruction des réclamations s'effectuera au 1^{er} étage de la base nautique au plus tard à 18h.

16. CLASSEMENT

16.1 Nombre de courses pour valider l'épreuve : 1 course

16.2 Courses retirées

Pour le classement de la **BANANA'S CUP** : 1 course si le nombre de courses courues est supérieur ou égal à 3.
Dans chaque course, le système **HN** sera utilisé avec la formule « **temps sur temps** »
Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vent Léger).

16.3 Le classement sera fait par course sur le système de points à minima.

En cohérence avec le classement CVAT, les classes seront regroupées de la façon suivante,

Groupe 1 classe C et D1	Groupe 2 classe D2	Groupe 3 classe R2 et L
Groupe 4 classe R3 et R4	Groupe 5 P	

Des groupements différents pourront être faits pour conserver un minimum de 7 bateaux par groupe.

17. REGLE DE SECURITE.

17.1 Les bateaux participant à cette régates doivent être équipés d'une VHF en bon état de marche.

Celle-ci devra être en veille 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course et à l'arrivée au port.

De plus pour tous les bateaux de la classe « L » le port du gilet de sauvetage ou tout autre système de flottabilité est obligatoire 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course.

17.2 Abandons

Tout bateau qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course, par téléphone ou par VHF au comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le comité de réclamation pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

17.3 Canal de vacation Radio : **CANAL 8.**

Contact du Yacht Club des Sablettes : Téléphone : 04 94 30 52 49 / sms ou whatsapp 06 62 09 24 95 (F. Gautier)

17.4 Matériel de sécurité

Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par sa catégorie de navigation et ses règles de classes. De plus le skipper devra veiller au bon état de fonctionnement de celui-ci.

18. CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classes et aux instructions de course.

18.1 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à 18h le jour des régates.

19. EVACUTION DES DETRITUS

Un bateau ne doit jeter aucun débris à l'eau.

20. REMISE DES PRIX A PARTIR DE 18H30 AU YACHT CLUB DES SABLETTES

21. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir Règle 4 des RCV 2013,2016 Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

22. MONTANT DE L'INSCRIPTION : **30 EUROS**

Nota : Les inscriptions se font en ligne lien accessible depuis le site du YCSablettes et valent engagement que l'ensemble de l'équipage est en règle avec les prescriptions fédérales.

Date limite d'inscription le 15 avril 2023 17h00.

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course :

Jean-Renaud DANIEL

Président du comité de réclamation :

Claude VIDAL

Règles fondamentales

- A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.
- B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.
- C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

Quelques définitions

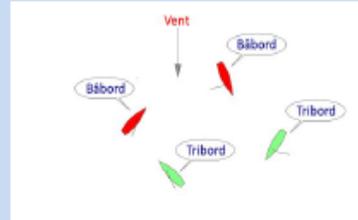
Sous le vent et Au vent :

Le côté *sous le vent* de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté *au vent* est l'autre côté.



Bâbord et Tribord :

Vous êtes *Bâbord* ou *Tribord* en fonction de votre côté qui reçoit le vent.



Engagement et Route libre Devant-Derrière :

Les bateaux ne sont pas engagés

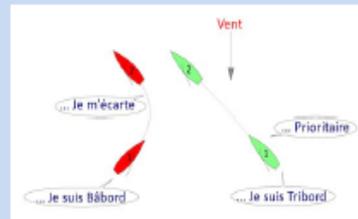
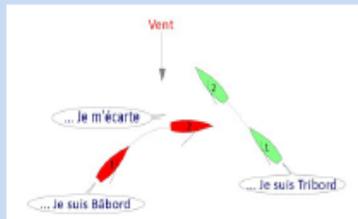


Les bateaux sont engagés



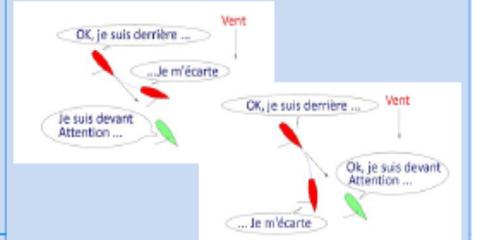
Règles quand les bateaux se rencontrent

1 - Bords opposés : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes *bâbord* vous devez vous maintenir à l'écart du bateau qui est *tribord*.



2 - Même bord : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, vous devez vous maintenir à l'écart de l'autre bateau :

⇒ si vous êtes derrière lui



⇒ ou si vous êtes au vent

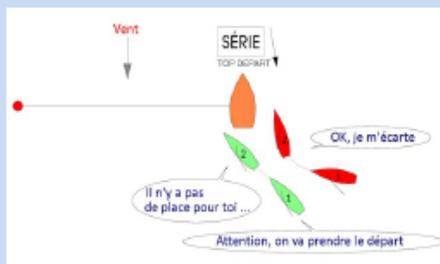


3 - Changement de bord : Lorsque vous changez de bord en virant de bord, vous devez vous maintenir à l'écart des autres bateaux.



4 - Passer les marques et les obstacles : Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une marque ou un obstacle, mais ne s'applique pas :

- ✶ à une marque de départ entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.

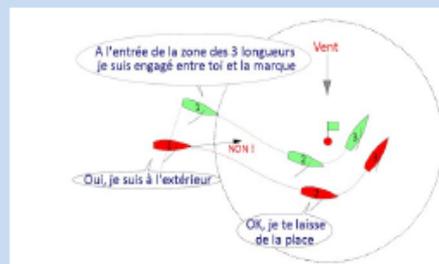


- ✶ à une marque au vent quand ils naviguent au près sur des bords opposés.

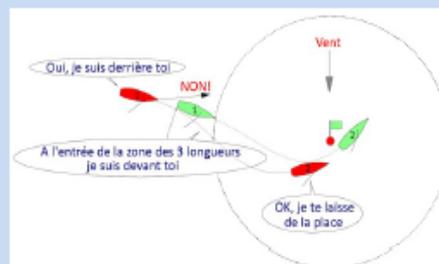


Pour passer une marque ou un obstacle, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) la marque ou l'obstacle, lorsqu'il(s) est(sont) :

⇒ engagé(s) entre vous et la marque ou l'obstacle.



⇒ devant vous.



5 - Modification de route : Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.



Autres règles :

- 6 - Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.
- 7 - Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.
- 8 - Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).
- 9 - Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.
- 10 - Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.
- 11 - En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné. Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.

La place à laisser doit être suffisante pour que les bateaux engagés à l'intérieur puissent passer la marque ou l'obstacle en toute sécurité sans toucher.

- ✶ Pour passer une marque, les positions « à l'intérieur/à l'extérieur » ou « devant/derrière » se jugent quand le premier bateau arrive dans la zone, c'est-à-dire à 3 longueurs de la marque (sauf pour les windsurfs)

En cas de doute sur l'engagement, on considérera que les bateaux ne sont pas engagés.